

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
127.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association "Handestau"**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Association Handestau, créée en septembre 2005, est présidée par Madame Margaret Moreno. Son siège se situe 29, boulevard Albin Bandini dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Sa mission est d'accueillir quotidiennement des personnes en situation de handicap âgées de 18 à 60 ans en leur proposant diverses activités ayant pour objectif de développer leur autonomie et leur insertion sociale. L'association Handestau est organisée en plateforme avec trois pôles :

- Un accueil de jour d'une capacité actuelle de 19 places, ayant pour but de développer l'autonomie de personnes en situation de handicap mental et moteur légers par leur participation à plusieurs ateliers :

- céramique, peinture, couture, chant, musique, théâtre... ;
- cuisine dans un restaurant d'application ;
- sport adapté ;
- insertion sociale.

- Un dispositif passerelle entre l'accueil de jour et le centre de formation régional de formation adaptée (CFARFA) permettant à 11 usagers de bénéficier d'un accompagnement éducatif et pédagogique personnalisé.

- Un centre de formation régional de formation adaptée permettant aux personnes qui le souhaitent et en ont les capacités, de s'orienter vers un certificat d'aptitude professionnelle.

Ces missions étaient jusqu'à présent accomplies par des bénévoles et 12 salariés bénéficiant de contrats aidés. En 2018, les dispositifs d'aide permettant leur recrutement ont été supprimés et cette suppression met en péril la continuité des actions menées auprès des personnes en situation de handicap. Ces missions s'inscrivent dans le cadre du droit au répit qui constitue un des axes importants du schéma départemental personnes handicapées 2017-2022. Cette action innovante de

soutien des personnes handicapées et de leurs aidants permet une diversification de l'offre d'aide et de répit.

Pour l'exercice 2018, l'association prévoit un budget global de 500 900 € dont une subvention de fonctionnement de 174 000 €. Nous proposons de leur allouer 125 225 € représentant 25% du total de son budget. Les autres recettes prévisionnelles sont issues de subventions sollicitées auprès d'autres organismes publics et de la Fondation de France ainsi que des participations versées par les usagers. Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association Handestau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL